



Doc. 22

23 août 1949

Rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique

Proposition de résolution

déposée par M. Eamon de VALERA et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée recommande au Comité des Ministres de soumettre à l'acceptation des Parlements des Etats Membres du Conseil de l'Europe, et des autres Etats, des propositions tendant à l'établissement d'une « Union de Clearing » basée sur le principe de la compensation des soldes créditeurs des pays participants à la fin de chaque année ou de toute autre période d'exercice financier, afin de s'assurer que les pays participants feront entre eux des échanges commerciaux sur une base réciproque et équitable : opérant des achats, consentant des prêts ou faisant en commun des investissements pour des sommes correspondant au montant de leurs exportations visibles ou invisibles vers les autres pays de l'Union.

Signé (voir au verso)



Doc. 22 Proposition de résolution

Signé:

VALERA Eamon, de, Irlande